

	Projet	Prestations d’appui à l’animation	Phase	
	Titre du document	Compte-rendu de groupe de travail	Version :	01
	Rédacteur	Clara LEVEQUE	Rédaction :	7 novembre 2022
	Destinataires	Cf. ci-dessous	Diffusion :	21 novembre 2022

## Compte-rendu de groupe de travail

Objet de la réunion :	GT OCSGE 2 Validation d’une méthode partagée de mesure des ENAF
Date de la réunion :	7 novembre 2022 à 11h00
Durée :	1h
Lieu de la réunion :	Teams

### Participants / inscrits

Prénom NOM	Organisme
Amandine HAMM	Région Grand Est
Bernard DEMONTY	AGURAM
Clara LEVEQUE	OID
Marie-Christine KARAS	PETR Pays de Sarrebourg
Martin VALA	Scot des Vosges Centrales
Stéphane MARTIN	ADEUS
Thomas DEMOLLE	Agence SCALEN
Xavier CHEIPPE	DREAL Grand Est
Cécile ALPY	DDT67
Julia PIGHETTI	Scot Thur Doller

### Journal des versions

Date	Version	Événement	Effectué par
07/11/2022	01	Création	Clara LEVEQUE
14/11/2022	02	Relecture, ajustements	Amandine HAMM
21/11/2022	03	Relecture, ajustements	Xavier CHEIPPE

### Partage de documentations et liens

Page du GT OCS GE2 : <https://www.datagrandest.fr/portail/fr/projets/occupation-du-sol>

## ORDRE DU JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Validation d’une méthode partagée de mesure des ENAF
2. Points d’informations divers

### VALIDATION D’UNE METHODE PARTAGEE DE MESURE DES ENAF

Le rappel du contexte ainsi que des points levés à la suite de la réunion précédente GT (08/09/2022) est réalisé. Les classes concernées sont :

- Exploitations agricoles (1330) et Bâti isolé en zone agricole ou naturelle (1130)
- Espaces libres en milieu urbain (114)
- Bassins artificiels (513)
- Points déjà levés (tels que l’utilisation de la couverture au lieu de l’usage sur les zones militaires).

Le premier constat est que l’« artificialisation » et la notion d’ENAF sont à dissocier dans cet exercice et qu’idéalement, elles n’influent pas l’une sur l’autre.

Si la consommation d’ENAF s’entend généralement au sens de « perte de fonctions », le caractère équivoque dans l’approche du caractère artificiel de certains sols ou de leur renaturation amène à envisager des variantes possibles du calcul sur les postes pré-cités.

#### La question du bâti agricole (1330) :

Une variante est demandée sur ce point pour anticiper, par exemple, les cultures intensives (souvent associées à l’installation de grands bâtiments).

1330 est souvent en bordure ou dans la tache urbaine : pour minimiser ce point, il serait possible de le sortir.

Le constat est également qu’historiquement, ces exploitations agricoles ne comptaient pas dans ce calcul de la consommation. L’extension n’était donc pas une perte (et non compté dans les fichiers fonciers). Aujourd’hui cela évolue. Cette variante va aider cette transition.

Sur le territoire, il y a à la fois du bâtiment et des petits vergers et pâtures, il est compliqué de le compter dans l’urbain.

D’un autre côté, les bâtiments agricoles sont une part importante de l’artificialisation. Il est aussi compliqué de ne pas les compter.

**L’agri-voltaïsme** (autre agriculture et panneaux solaires) est un point de questionnement.

Est-ce que les dynamiques photovoltaïques ne devraient pas être extraites ? Ces données ne peuvent pas être filtrées directement via l’OCSGE2. Cette question pourrait être adressée au producteur quant à la source, car les autres équipements de ces classes sont extraits de BD Topo. De plus, la question de la visibilité et de l’automatisation sur des ortho HR peut être posée au producteur.

Des questions sur les **production animales** et l’espace accordé aux animaux sont exprimées : est-ce que ce calcul de l’artificialisation n’aura pas un impact sur les pratiques ?

Les élevages de volailles sont aussi considérés comme artificialisés. Cela pose un problème que cela soit compté comme de l’artificialisation.

Le cas des espaces en transition (161) :

Cela pourrait aussi être une variante.

Les espaces en transition ont fortement évolué entre les deux millésimes, une perte est systématiquement constatée sur ces surfaces (jusqu’à 30%). Est-ce qu’il y aurait eu un changement de doctrine dans la production ? La réponse est non : cela n’est pas possible sur le produit.

➔ Cela peut être expliqué par certaines actions récentes (ex : LGV en 2010, le GCO en 2019)

Propositions :

1/ La méthode de calcul peut être **testée et incluse sur une page internet de test**. Ce scénario permettrait de voir les premiers résultats et la pertinence des propositions (indicateurs et variantes).

2/ L’idée d’ouvrir une **foire aux connaissances**, avec comme premier sujet les pertes sur la classe « espaces en transition » est émise. Cela permettrait l’initialisation d’une capitalisation des connaissances. La mise en place d’un espace de capitalisation des questions, constats et réponses au fil de l’eau reste intéressante pour la vie de la base dans le temps.

## **POINTS D’INFORMATIONS DIVERS**

---

**1/ La consultation pour la production** de l’OCS GE2 2021/2022 est en cours. Les retours des offres seront le 14/11. Pour le moment, le démarrage des travaux reste prévu en janvier 2023.

**2/ Méthodologie de pontage LCR** est en cours de validation sur le Bas-Rhin.

**Rappel** : le pontage est quasiment automatique sauf pour les boisements en milieu urbain. La prochaine version de l’OCSGE2 va ajouter un niveau pour la LCR. Le société CLS est en train de finir le Bas Rhin pour la mise en place de la méthode d’extraction.

La FNAU a été mandatée par la DGALN pour réfléchir à la mise en œuvre opérationnelle de la nomenclature : les seuils et les espaces verts sont en analyse. L’objectif est d’apprécier la renaturation (qui aujourd’hui ne semble pas possible avec le décret actuel et vice versa pour la densification). Entre la vocation et le service (usage et couverture) cela coince un peu.

DataGrandEst surveille ce point avec attention. Le GT est preneur d’information si les agences d’urbanisme ou tout autre acteur a des informations. L’idée serait de pouvoir réagir rapidement.

Quoi qu’il en soit et même si la nomenclature évolue, le constat est que ces informations resteront précieuses (arbustes, boisements et herbacées/prairies urbaines) même si elles se révèlent complexes au niveau de la LCR. Elles seront utilisées pour d’autres usages par les acteurs du GT.

La question des dents creuses / espaces libres urbains restent des sacrés enjeux. La LCR vise à réduire l’étalement mais les enjeux pour les étapes suivantes sont aussi existants (espaces verts, poumons verts urbains...).

**L’outil de remontées** des anomalies va être clôturé.

Une diffusion restreinte de la **tâche artificialisée** 2018/2021 a été réalisée.

## **RELEVÉ DE DECISION**

---

Le socle proposé est acté.

- ENAF = postes 2, 3, 4 et 5 + couverture des emprises militaires (21 à 51)
- Non ENAF = poste 1 + couverture NR des emprises militaires

L’introduction de 5 variantes est également actée sur les classes :

- Avec et sans bassins artificiels (513)
- Avec et sans espaces libres en milieu urbain (114)
- Avec et sans espaces en transition (161)
- Avec et sans exploitations agricoles (133) en dissociant la couverture imperméable et perméable
- Avec et sans bâti isolé en milieu naturel ou agricole (113) en dissociant la couverture imperméable et perméable

Des fourchettes sont intéressantes à présenter.